

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

---

## DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Mancel

-----

## ARTICLE 7

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le scrutin uninominal ayant été retenu par un précédent amendement, le présent amendement vise à supprimer l'article 7 qui ne trouvait sa pertinence que dans un scrutin de liste.